



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Je soussignée, greffière par intérim de la Ville de Candiac, donne avis à tous les citoyens concernés que le conseil de la Ville de Candiac étudiera le 20 novembre 2017 à 19 heures, lors d'une séance ordinaire qui aura lieu dans la salle du conseil de l'hôtel de ville, situé au 100, boulevard Montcalm Nord, Candiac, Québec, une demande de dérogation mineure pour la propriété située au 25, avenue des Chênes, sur le lot 6 155 103 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie.

La demande présentée a pour but d'autoriser :

- une façade avant possédant 69,3 % de maçonnerie alors que l'article 587 du *Règlement 5000 de zonage* exige qu'elle soit constituée d'un minimum de 80 % de maçonnerie.

Toute personne intéressée peut se présenter à cette séance afin de se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Candiac, ce 10 octobre 2017.

Johanne Corbeil
Greffière par intérim
Services juridiques